

Communauté de Communes du Trièves

Avignonnet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors -
Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol -
Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint
Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis

300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrièves.fr

2024/95 

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 27 mai, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 21 mai 2024

Présents : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cleret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Freddy Riotton, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Anne Deprez, Gilles Dumas.

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit.

Pouvoirs : Marianne Scarcella à Eric Vallier, Patrick Martinello à Marie-Pierre Drain, Fabienne Croze à Christian Roux, Véronique Méneghin-Caprio à Caroline Fiorucci, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Uta Ihle à Claude Didier, Danielle Montagnon à Robert Cuchet, Gilles Barbe à Pierre Suzzarini, Françoise Streit à Sabine Campredon, Claude Girard à Hélène Rossi.

Votants : 41 Pour : 41

OBJET : JARDINS PARTAGES – AUTORISATION UTILISATION FONDS CAF ET TARIF D'ADHESION POUR LES JARDINIERS

En 2023, après la mise en place de jardins partagés à Monestier de Clermont grâce à des fonds du plan de relance, la Communauté de communes du Trièves a déposé auprès de la Caisse d'Allocations Familiales une demande d'aide financière pour l'accompagnement des jardiniers du Granjou et la mobilisation d'habitants autour de nouveaux projets : le verger de l'Oches et le jardin partagé des Carlaïres.

En 2023, la Caisse d'Allocations Familiales a voté l'attribution à la CCT pour ce projet d'une subvention pour 2023 (7500 €) ainsi que pour 2024 (14 400€).

Le budget 2024 de la CCT prévoit pour le projet des jardins partagés les dépenses suivantes :

	Dépenses	Précisions
Achat matière et fournitures	250 €	- Achat matériel jardin/ collecte d'eau en fonction des besoins
Formation, accompagnement et conseil (prestations extérieures)	11 530 €	- Convention avec PEP'S Trièves pour l'appui à l'animation des jardiniers, à la mobilisation des habitants et à la création du site des Carlaïres - Formations de tous les jardiniers intéressés - 1 journée formation taille des arbres à Sinard le 30 mars - 1 journée formation greffe des arbres à St

		Guilla 13 avril - 3eme journée à organiser en fonction des demandes des habitants
Valorisation du personnel	3 465 €	- Valorisation dans le dossier CAF du temps d'Isabel Bonnaire de mobilisation des habitants et de suivi du travail de PEP'S
Total prévu Budget 2024	15 245 €	

Et les recettes suivantes :

Financeurs	Montants
CAF	12 196 €
CCT	3 049 €
Total	15 245 €

Par ailleurs, chaque habitant jardinier adhérent au jardin paye une adhésion de 10 € pour l'année pour l'utilisation d'une parcelle mise à disposition dans les jardins partagés.

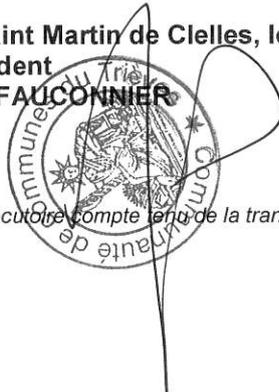
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **AUTORISE et APPROUVE** le tarif d'adhésion aux jardins partagés de 10 €/an/jardinier individuel ou collectif.
- **AUTORISE** les dépenses liées au jardin conformément au budget 2024 et au dossier déposé auprès de la CAF
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents en rapport

Fait à Saint Martin de Clerles, le 27 mai 2024

Le Président

Jérôme FAUCONNIER



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

31/05/24

et de sa publication le

31/05/24